

RESOLUTION N° 1/2026 – RELATIVE AU COMPTE RENDU DE LA 47^{ème} REUNION ORDINAIRE ANNUELLE

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance (ci-après dénommé "Africa Re" ou "la Société"), notamment en son **article 12** (Assemblée Générale – Procédure).

Ayant pris note du document **AFRICARE/GA/48/002** intitulé "Rapport sur l'Application des Résolutions de la 47^{ème} Réunion et des Réunions Précédentes de l'Assemblée Générale".

Après examen du document **AFRICARE/GA/47/SR** intitulé "Compte Rendu de la 47^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale tenue en juin 2025 à Kigali, au Rwanda".

Adopte le document **AFRICARE/GA/47/SR** sans modification.



Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance



RESOLUTION N° 2/2026 - RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance (ci-après dénommé "Africa Re" ou "la Société"), notamment en ses **articles 14** (Conseil d'Administration – Fonctions), alinéa (x), et 37 (Etats Financiers) ;

Considérant le Règlement Général de la Société, notamment son article 8 (Rapport Annuel et Etats Financiers) ;

Adopte le Rapport du Conseil d'Administration de la Société sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, tel que présenté dans le document **AFRICARE/GA/47/003**.

Félicite le Conseil d'administration, la Direction et le personnel, pour le montant record réalisé en ce qui concerne les primes souscrites brutes, outre une forte croissance annuelle et un bénéfice net qui a atteint un niveau jamais égalé dans l'histoire de la Société ;

Invite le Conseil d'administration, la Direction et le personnel à poursuivre leurs efforts visant à mieux ancrer Africa Re dans le paysage des assurances et de la réassurance, mondial en général et africain, en particulier, ainsi qu'à lui permettre de développer une forte résilience dans un contexte macroéconomique et opérationnel toujours instable et difficile ;

Autorise la distribution du Rapport Annuel et des Comptes 2025 aux institutions, aux entreprises et aux particuliers intéressés.

Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com



RESOLUTION N° 3/2026 - RELATIVE AUX COMPTES FINAUX ET A L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance (ci-après dénommé "Africa Re" ou "la Société"), notamment en son article 10 (*Assemblée Générale – Pouvoirs*), alinéas 2 (vi) et (vii) et son article 37 (*Etats Financiers*) ;

Considérant le Règlement Général de la Société, en son article 8 (*Rapport Annuel et Etats Financiers*), alinéa 1 ;

Après examen de l'Etat consolidé de la Situation financière de la Société, de l'Etat consolidé du Résultat net et des Autres éléments du Résultat global, de l'Etat consolidé des Variations des Capitaux propres et de l'Etat consolidé des Flux de Trésorerie de l'exercice clos au 31 décembre 2025, ainsi que des Notes relatives à ces Comptes et à la Proposition d'Affectation des Résultats ;

Après avoir entendu lecture du Rapport du Commissaire aux comptes de la Société portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

Approuve l'Etat consolidé de la Situation Financière (ou Bilan) et les Comptes Finaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels que présentés dans le document **AFRICARE/GA/48/004**.

Décide, conformément à la Résolution No. 3/2019 relative à la "Nouvelle Politique de Distribution des Dividendes et d'Affectation du Bénéfice Net", adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juin 2019 à Tunis, Tunisie, et sur recommandation du Conseil d'administration, de la répartition comme suit des **Résultat Nets** réalisés au 31 décembre 2025, soit **218 587 730 \$EU** :

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com

1. **109 293 865 \$EU** à la **Réserve Générale**, conformément à la Résolution No. 4/1992, qui stipule qu'un montant correspondant à 50% du Bénéfice Net après Impôt de chaque exercice est affecté à la Réserve Générale ;
2. **1 000 000 \$EU** à la **Réserve pour Fluctuation de Sinistralité**, conformément à la décision prise par le Conseil à sa 57ème Réunion tenue le 17 novembre 1992 à Lagos (Nigeria) de mettre de côté un montant supérieur à la provision pour sinistres en suspens, dans le but d'atténuer les effets d'une éventuelle fluctuation de la sinistralité à l'avenir ;
3. **4 371 755 \$EU** à transférer à la **Fondation Africa Re**, soit 2% du Bénéfice Net de l'année, conformément à la Résolution No. 3 /2019, qui stipule qu'un montant allant jusqu'à 2% du Bénéfice Net après impôt de chaque exercice doit être mis de côté pour financer les activités de la Société en matière de responsabilité sociale ;
4. **44 292 150 \$EU** à payer à titre de **Dividende total** au taux de 15,0 \$EU (2024: 10,0 \$EU) par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU, selon le schéma suivant :
 - a) un **Dividende régulier** de 10,0 \$EU par action, pour un total de **29 528 100 \$EU**, à prélever sur le Bénéfice Net de l'exercice 2025;
 - b) un **Dividende spécial (50ème Anniversaire)** de 5,0 \$EU par action, pour un montant s'élevant à **14 764 050 \$EU**, à prélever sur le Bénéfice Net de l'exercice 2025.
5. Le solde de **59 629 960 \$EU** doit être affecté aux **Bénéfices non distribués**.



Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

RESOLUTION N° 4/2026 - RELATIVE A LA REVISION DE LA TAILLE DU CONSEIL

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant la 'Procédure relative à la Proposition et l'Adoption d'Amendements à l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance Corporation', notamment la Section D (*Propositions d'Amendements émanant du Conseil d'administration*), en ses articles 7, 8, 9 et 10;

Considérant les informations et les recommandations du Conseil d'administration continues dans le document AFRICARE/GA/48/005 intitulé "Amendement à l'Accord portant création de la Société afin de réviser la taille du Conseil d'administration ;

Considérant le Règlement Intérieur de l'Assemblée Générale ;

Considérant le rapport du Conseil d'administration faisant état de la demande de certains actionnaires de sortir d'un groupe électoral particulier, en raison d'un sentiment de frustration liée à un litige interne, qui a été exacerbé par le fait que l'actionnaire majoritaire dudit groupe a acquis de nouvelles actions, renforçant ainsi sa domination ;

Consciente que la philosophie des pères fondateurs de la Société a toujours consisté à défendre la large représentation de l'ensemble du Continent Africain au sein des organes directeurs de la Société ;

Considérant la logique stratégique et la proposition faite par le Conseil d'administration en faveur d'une augmentation de la taille du Conseil, en faisant passer le nombre de ses membres de quatorze (14), actuellement, à quinze (15), afin de pouvoir

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com

- Régler le litige susmentionné entre des actionnaires au sein d'un groupe électoral,
- Transférer dans un autre groupe électoral les actionnaires se sentant frustrés, et
- En même temps,
 - Assurer une représentation juste et équitable des groupes électoraux d'actionnaires de Catégorie A représentant toutes les zones géographiques africaines et tous les groupes linguistiques ;
 - Rétablir la situation antérieure, en attribuant deux (2) groupes électoraux à une circonscription composée d'un nombre plus élevé d'actionnaires dont les droits de vote cumulés sont désormais à un niveau suffisant pour qu'ils puissent y prétendre.

S'étant assurée que la proposition d'augmentation à quinze (15) du nombre de sièges au Conseil est peu susceptible de créer des problèmes de gouvernance et qu'elle est conforme à la pratique des pairs du secteur.

Approuve la modification de l'article 15 (*Conseil d'Administration – Composition*), Paragraphe 1 de l'Accord portant création de la Société, en ce qui concerne le nombre d'Administrateurs qui sera porté à quinze (15), contre quatorze (14) actuellement ;

Ordonne que soient mises à jour toutes les dispositions statutaires touchées, du fait de l'approbation de l'augmentation à quinze (15) du nombre d'Administrateurs, notamment les articles concernés et les dispositions de l'*Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance*, les *Règles régissant l'Election des Administrateurs d'Africa Re*, ainsi que toutes autres dispositions pertinentes des documents de gouvernance.

Autorise le Conseil et la Direction à distribuer aux Actionnaires, après le délai statutaire de quatre-vingt-dix (90) jours à l'issue duquel les Résolutions de l'Assemblée Générale entrent en vigueur, les exemplaires de tous les documents statutaires mis à jour, notamment l'*Accord portant création de la Société*.



Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance



RESOLUTION N° 5/2026 - RELATIVE A LA REVISION DE LA DOTATION ANNUELLE EN FAVEUR DE LA FONDATION AFRICA RE

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance (ci-après dénommé "Africa Re" ou "la Société"), notamment en son article 4 (*Fonctions*);

Considérant les récentes réalisations de la Fondation Africa Re en matière de développement de l'industrie africaine de l'assurance et de la réassurance, ainsi que la nécessité d'accélérer ce développement, au regard des défis sans cesse grandissants qui se posent ;

Considérant les recommandations du Conseil d'administration contenues dans le document **AFRICARE/GA/48/006** intitulé "*Proposition de Révision de la Dotation Annuelle allouée à la Fondation Africa Re*" ;

Souscrit à la nécessité de réviser la dotation annuelle de la Fondation Africa Re au regard des besoins croissants de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique, aux fins d'amélioration de la pénétration de l'assurance, de numérisation des processus du secteur, de réduction des écarts en matière de couverture d'assurance, ainsi que de consolidation de l'agenda de développement du secteur en cours ;

Approuve le relèvement du plafond de la dotation annuelle de la Fondation Africa Re, qui va passer de deux pour cent (2,0%) actuellement, à deux et demi pour cent (2,5%) du Bénéfice Annuel Net, à compter de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2026 ;

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com



Demande que le montant spécifique de la dotation annuelle soit déterminé par le Conseil d'administration, sous réserve d'un plafond de 2,5% et en tenant compte de la performance financière de la Société.

Autorise que la Politique de Distribution de Dividendes, telle qu'approuvée à sa 41ème Réunion tenue en juin 2019 à Tunis, République de Tunisie, soit mise à jour pour tenir compte de ce changement, à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2026.

Charge le Conseil d'administration de poursuivre sa mission de surveillance de la Fondation, par le biais de la Direction Générale et du Conseil de Direction constitué, dont les membres continueront d'être des professionnels de l'industrie de l'assurance de bonne réputation, provenant de toutes les régions du continent afin de garantir, dans la mesure du possible, une représentation équitable et compétente.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. FOKOU'.

Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance



RESOLUTION N° 6/2026 - RELATIVE A LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société, notamment en son article 10 (*Assemblée Générale – Pouvoirs*) Paragraphe 2. v ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance et en particulier son Article 38 (*Commissaire aux comptes*), tel qu'amendé par la Résolution N°4/1997 de l'Assemblée Générale ;

Considérant les recommandations du Conseil d'administration contenues dans le document **AFRICARE/GA/47/007** intitulé "Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2026".

Nomme le Cabinet Deloitte (Côte d'Ivoire) comme Commissaire aux comptes pour un troisième mandat, en vue de la vérification des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 et de la présentation d'un rapport sur la situation financière à cette date à la 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle ;

Autorise le Conseil d'administration à négocier les termes et conditions du contrat de services d'audit externe et déterminer les modalités de la rémunération et les conditions de service du Commissaire aux comptes désigné.

Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | **Pan-African Champion** (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | **Tel:** +234 (1) 280 09 24/5 | **Email:** info@africa-re.com | **Website:** www.africa-re.com



RESOLUTION N° 7/2026 - RELATIVE A LA NOMINATION D'ADMINISTRATEURS ET D'ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance (ci-après dénommée "Africa Re" ou "la Société"), notamment en son article 15 (*Conseil d'administration – Composition*).

Considérant le Règlement régissant l'élection des Administrateurs, notamment son article III (*Candidats aux postes d'Administrateur*), son article VI (*Election interne et Scrutin*) et son article X concernant l'élection partielle d'Administrateurs ;

Considérant le document **AFRICARE/GA/47/008** intitulé "Nomination d'Administrateurs et d'Administrateurs suppléants",

Ratifie la nomination de **Dr. Islam Abdel Azim AZZAM**, de nationalité égyptienne, en tant qu'Administrateur Non Exécutif titulaire, représentant le groupe électoral d'actionnaires composé de l'Etat et Compagnies d'Egypte, pour achever le mandat de trois ans entamés par Dr. Mohamed Farid SALEH., qui prend fin le 30 juin 2027.

Note la nomination de **M. Tobias SUEK**, de nationalité allemande et française, en tant qu'Administrateur suppléant de Mme Delphine TRAORE, représentant SanlamAllianz Africa Proprietary Ltd.



Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance



RESOLUTION N° 8/2026 - RELATIVE A LA DATE ET AU LIEU DE LA 49^{ème} REUNION ORDINAIRE ANNUELLE

L'Assemblée Générale, à sa 48^{ème} Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance (*ci-après dénommée "Africa Re" ou "la Société"*), notamment en son Article 12 (*Assemblée Générale – Procédure*), Paragraphe 2 ;

Considérant le Règlement intérieur de l'Assemblée Générale, notamment son article 1 relatif aux réunions ;

Considérant les recommandations du Conseil d'administration contenues dans le document **AFRICARE/GA/48/009** intitulé "*Date et Lieu de la 49^{ème} Réunion Ordinaire de l'Assemblée Générale* ;

Autorise le Conseil d'administration à accepter l'aimable invitation de tout pays membre de la Société souhaitant accueillir la 49^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale ;

Autorise le Conseil d'administration, en consultation avec ledit pays membre, à fixer la date de la 49^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale et à la communiquer en temps opportun à tous les Actionnaires.

Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | **Pan-African Champion** (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | **Tel:** +234 (1) 280 09 24/5 | **Email:** info@africa-re.com | **Website:** www.africa-re.com



RESOLUTION N° 9/2026 - RELATIVE A LA MOTION DE REMERCIEMENTS AU PAYS HÔTE

L'Assemblée Générale, à l'issue de sa 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 25 juin 2026 à Abuja, Nigeria ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en son article 12 (*Assemblée Générale – Procédure*) Paragraphe 2;

Reconnaissante aux Autorités de la République Fédérale du Nigeria et aux acteurs de l'industrie des assurances du Nigeria, de l'organisation réussie de la 48^{ème} Réunion Générale Annuelle, avec notamment la mise à la disposition de la Société des facilités requises, outre l'accueil empreint de cordialité, d'hospitalité et de chaleureuse fraternité réservée aux représentants des actionnaires et aux observateurs ;

Invite le Président de l'Assemblée Générale à transmettre, par l'intermédiaire des autorités compétentes, à Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale du Nigeria, ainsi qu'au Gouvernement et au Peuple du Nigeria, toute sa reconnaissance pour l'attachement indéfectible et le soutien constant apporté à Africa Re, et pour avoir assuré le succès de la 48^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale à Abuja.



Guy B. FOKOU
Secrétaire de Société

Globally Rated A by AM Best and Standard & Poor's | Pan-African Champion (2025 Africa CEO Forum Awards)

Address: Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island, PMB 12765, Lagos, Nigeria | Tel: +234 (1) 280 09 24/5 | Email: info@africa-re.com | Website: www.africa-re.com